

----- Message transféré -----

Sujet :Plaquette_relance_Monde_asso_v5.pdf

Date :Thu, 5 Nov 2020 11:40:05 +0000

De : DJEPVA.DIR (par AdER) <DJEPVA.DIR@jeunesse-sports.gouv.fr>

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Face à la pandémie de Covid-19, le Gouvernement a mis en place au printemps des mesures pour soulager la trésorerie des associations : reports de charges, prêts garantis par l'État, ainsi que des mesures pour réduire ou compenser leurs coûts : activité partielle, fonds de solidarité. Ces mesures viennent d'être renouvelées pour le deuxième confinement.

En parallèle, Le Gouvernement, avec le plan « France Relance », a présenté une feuille de route qui concerne aussi les associations pour un total de plus de 1 milliard d'euros. 100 M€ supplémentaires sont mobilisés pour renforcer leur trésorerie et fonds propres qui sont disponibles immédiatement. Il s'agit d'une part de 45 M€ consacrés à des mesures d'aide à la trésorerie d'ici à 2022 par le biais de France Active.

D'autre part, pour relancer de grands projets, 40 M€ sont ciblés sur de plus grosses associations pour renforcer leurs fonds propres via la Banque des Territoires. Enfin, pour soutenir l'emploi et l'activité, 15 M€ sont affectés au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) afin de financer la création de 2 000 postes Fonjep.

Vous trouverez, ci-joint, la plaquette présentant ces trois mesures.

Bien cordialement,

JEAN-BENOIT DUJOL

Délégué interministériel à la jeunesse,

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative